

Le traité de 1564 et la rétrocession au duc de Savoie du Chablais et du pays de Gex

Autor(en): **Cart, J.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **8 (1900)**

Heft 8

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-9896>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

LE TRAITÉ DE 1564 ET LA RÉTROCESSION AU DUC DE SAVOIE DU CHABLAIS ET DU PAYS DE GEX

IV

LES CONSÉQUENCES, AU POINT DE VUE RELIGIEUX, DU TRAITÉ DE 1564.

La rétrocession du Chablais et du Pays de Gex à la maison de Savoie devait être le signal de la ruine du protestantisme dans ces contrées. Ce n'est pas sans répugnance, ni peut-être sans quelque appréhension, que les Bernois avaient consenti à ces restitutions qui leur enlevaient des pays productifs, mais ils avaient cru à la foi des promesses et à la lettre du Traité. Ils ne devaient pas tarder à se convaincre que le Chablais et le Pays de Gex seraient un jour brutalement replacés sous les lois spirituelles de Rome. Les articles essentiels du Traité de 1564 furent bientôt violés par le duc de Savoie, et ce ne fut qu'après six ans de pourparlers, de 1564 à 1570, que ce prince dut se déclarer satisfait des restitutions opérées par les Bernois et accepter pour Genève un arbitrage qui déterminerait un *modus vivendi*.

Par l'édit du 1^{er} janvier 1569, le culte réformé était publiquement autorisé en Chablais, dans les bailliages de Gex et de Ternier. Mais, dès l'année 1568 déjà, les ministres du Pays de Gex avaient eu à se plaindre des officiers du duc,

sans que ce dernier eût tenu aucun compte des réclamations des Bernois. Il autorisait bien plutôt les violences qui provoquaient de légitimes plaintes.

La situation allait empirer encore sous le successeur d'Emmanuel-Philibert. Le premier acte de Charles-Emmanuel (1580) fut de rompre avec Genève qu'il voulait à tout prix ranger sous son autorité. Dans ce but, il ne reculait pas devant les moyens les plus violents, comme le blocus que, de 1589 à 1591, il établit autour de cette ville. Ce qu'il ne gagnait pas par la force, il cherchait à l'obtenir par la voie des négociations. Le Pays de Vaud, à peu près tout entier, avait déjà reçu la réformation, que Charles-Emmanuel essayait encore d'en recouvrer la possession. Consultés en 1590 par Berne, sur la paix et sur la guerre, les habitants de ce pays répondirent entre autres choses : « A leur avis, il y a trois points à considérer : quant au premier, qui le doit emporter sur tous les autres, et qui concerne la conservation de la *religion*, ils estiment que tout doit être sacrifié pour la maintenance d'icelle. »

En même temps qu'ils insistaient sur le maintien de la religion telle qu'elle était professée dans leurs contrées, les *pays* de LL. EE. suppliaient ces dernières de favoriser Genève. « Sinon, disaient-ils, sera l'une des premières villes de notre religion ruinée de fond en comble, l'un de nos membres coupé et nous exposés en proie à ceux qui, avec tant de désir, nous épient et nous attendent à ce pas. Voire le serons sans aucun espoir de secours de ceux de notre religion qu'aurions tellement aliénés qu'eux-mêmes se voudraient plutôt aider à nous achever qu'à nous favoriser en rien... Et persisterons à défendre jusqu'à la dernière goutte de notre sang, avec ceux qui sont membres d'un même corps, la vraie connaissance de la religion et vérité évangélique, à laquelle Dieu nous a appelés par sa grâce. »

A aucun prix donc, il ne fallait abandonner Genève, ce

boulevard de la foi réformée. On comprend l'insistance des habitants du Pays de Vaud, témoins des procédés cruels d'un prince dont un historien catholique et savoyard a pu dire qu'il avait été « impitoyable pour les hérétiques du Chablais » et qui, en réalité, s'était montré tel depuis son avènement au trône ducal. L'histoire a confirmé ce jugement sévère, mais absolument justifié par les faits.

* * *

Depuis 1536, le Chablais avait désappris la religion catholique et s'en était détaché. Il y avait 58 ans que cette province avait passé au protestantisme lorsque, en septembre 1594, François de Sales entreprit de la replacer sous le joug de l'Eglise romaine. Le fort des Allinges, à une lieue au-dessus de Thonon, allait devenir le quartier général de l'homme qui serait appelé par ses coreligionnaires l'apôtre du Chablais et que son Eglise canoniserait. Le gouverneur de cette forteresse, le baron d'Hermance, catholique zélé et soldat cruel, montrant son artillerie à François lui dit : « Si les huguenots veulent bien vous écouter, nous n'aurons pas besoin de ces canons. » Cela promettait. Mais, dans tout le feu de la jeunesse, l'interlocuteur du baron repoussa d'abord l'emploi de moyens aussi violents. Cependant le jour vint où, après de longs mois de stérile labeur, François se plaignit que le duc, distrait par d'autres intérêts, négligeât trop d'appuyer ses efforts. A la fin de la seconde année, la liste des convertis ne renfermait pas plus de douze noms et l'apôtre écrivait au duc : « Votre Chablais est une province ruinée. J'ai travaillé vingt-sept mois dans cette misérable contrée, mais j'ai semé parmi les épines ou les pierres ». Le 15 décembre 1595 : « L'on prêchera pour néant si les habitants fuient la prédication. Plaise donc à Votre Altesse de faire convoquer les bourgeois et les inviter par l'un des messieurs du Sénat à entendre, sonder et considérer de près les

raisons que les prêcheurs leur proposent pour l'Eglise catholique du giron de laquelle ils furent arrachés par la pure force des Bernois. » L'année suivante, soit en novembre 1596, François se rendait lui-même auprès du duc à Turin. Il demandait qu'on plaçât des jésuites à Thonon, des *prédicans* dans les campagnes, qu'on ôtât les places aux hérétiques, qu'on chassât les ministres, surtout celui de Thonon, et qu'on se montrât libéral pour les nouveaux convertis, car il ne redoutait pas qu'on usât dans ce but de ce qu'on appelait, paraît-il, des *amorces*, soit d'un argent destiné à l'achat des consciences. Surtout, il voulait diriger seul « la conquête morale du Chablais » et il craignait que les capucins qui, depuis quelques mois, avaient commencé leurs missions dans les environs de Genève, ne compromissent le succès de l'œuvre par leurs procédés trop violents.

En 1597, le duc, cédant à ces sollicitations, fait déclarer aux habitants du Chablais qu'il est temps pour eux d'abjurer les erreurs de Calvin. Il vient ensuite à Thonon, ville sur laquelle François de Sales avait concentré tous ses efforts. Ce dernier, trouvant les bourgeois et les paysans trop fermes dans leur foi, comptait davantage sur la noblesse qui, au double point de vue civil et militaire, dépendait du duc et devait être sensible à ses faveurs. A Thonon, en présence du prince, on multiplia les processions et les cérémonies romaines. Aux députés de Berne, accourus dans cette ville pour réclamer, à teneur des traités, la liberté de conscience, le duc répondait que les conversions étaient volontaires et que d'ailleurs « il autoriserait le séjour de trois ministres à Thonon, pourvu qu'on le laissât envoyer trois capucins prêcher à Berne ».

* * *

Ce que la persuasion ne pouvait obtenir, la force devait l'accomplir. Le régiment du comte de Martinengo, ramassis de soldats espagnols, vrais brigands dont le nom seul inspi-

rait la terreur, était précisément celui sur lequel François de Sales pouvait le mieux compter pour l'aider dans son œuvre apostolique. Sur sa demande donc, cette horde sauvage fut cantonnée dans les villes et les villages du Chablais. A partir de ce moment, le travail de la conversion de la province devint aussi simple que rapide. D'ailleurs, le duc voulait en finir. Le 6 octobre 1598, une foule énorme, pénitents fanatisés, soldats, cavaliers, gentilshommes du duc, se pressait dans les rues de Thonon. Trois cents bourgeois et nobles protestants traversent cette foule sur l'ordre du duc qui s'écrie en colère : « Il est temps que j'apprenne de vous-mêmes votre dernière résolution. Que ceux qui portent la croix blanche sur le cœur et veulent être de la même religion que leur prince passent à ma droite et ceux qui préfèrent l'hérésie de Calvin à ma senestre comme les damnés du jugement ». Beaucoup passent à la droite du prince, un grand nombre à sa gauche, et comme, malgré les exhortations de François, ils persistent dans leur résolution, le duc leur crie : « Eloignez-vous de moi ; vous n'êtes pas dignes de vivre. En trois jours, sortez de mes terres. »

Quelques jours plus tard, des lettres patentes supprimaient le culte protestant dans le Chablais, rétablissaient la messe, révoquaient tous les officiers, magistrats ou syndics appartenant à la religion réformée, ordonnaient qu'on brûlât les livres de doctrine, les Bibles en français, les psaumes de Marot et condamnaient à l'exil quiconque ne ferait pas, entre les mains des capucins, profession d'être un bon et pur catholique. Peu après, des ambassadeurs de Berne arrivaient à Thonon porteurs d'une protestation contre la perfidie du duc. Le conseil de ce dernier, consulté par lui, aurait bien été disposé à maintenir trois pasteurs dans la province, mais François de Sales réussit à empêcher le duc de consentir à cette concession. Le *coup d'Etat* de Thonon allait se reproduire partout dans le Chablais.

Le retour du Chablais au catholicisme a été sans contredit une conversion forcée. En 1594, cette province ne comptait guère que cent catholiques pour 70 paroisses et il y avait des prédications régulières dans 65 de ces dernières. La confiscation de leurs biens et l'exil devaient avoir raison des protestants qui persisteraient dans leur foi ; l'argent et l'octroi des charges publiques ramèneraient le reste des consciences. Et cependant des résistances passives se produisirent longtemps encore. En 1601, par exemple, le duc se voyait de nouveau contraint d'ordonner aux peuples du Chablais, de Ternier et de Gaillard de se rendre, sous peine de punition, avec les femmes et les enfants, aux sermons des capucins. Il établissait un collège de jésuites à Thonon et prenait des mesures pour effacer tout vestige de liberté de conscience.

En 1597, la région protestante du Léman était délimitée par la Dranse, une ligne allant de Bellevaux à Boège, puis les Voirons, le Salève, le Mont de Sion, le Vuache et le Jura. Après 1598, il ne resta sur la rive de Savoie que les enclaves appartenant à Genève, propriétés épiscopales tombées dans le domaine public en 1535 et constituant le territoire primitif de la ville : Armoy, Draillant (bailliage de Thonon), Jussy, Vandevres (bailliage de Gaillard), Troinex, Neydens, Valleyres, Châna (bailliage de Ternier), Chancy, Avully, etc. (mandement de Peney).

* * *

Le pays de Gex était, depuis près de deux siècles, sous la domination de la maison de Savoie, lorsqu'à la suite de la conquête de ce pays par les Bernois, il entendit pour la première fois la prédication des doctrines réformées. Mais, à partir du jour où cette province fut rétrocédée à ses anciens maîtres, on put constater que la clause du Traité garantissant le maintien de la religion réformée deviendrait lettre

morte. L'édit du 1^{er} janvier 1569 ayant été déjà violé sous Emmanuel-Philibert, l'état des choses ne pouvait qu'empirer sous son successeur, bien que l'anéantissement du protestantisme dans le bailliage ne dût pas s'accomplir aussi rapidement que dans le Chablais.

En 1582, la bonne intelligence entre Genève et la Savoie était déjà fort compromise, lorsque, et cela malgré les protestations des Genevois, le duc plaça des garnisons à Gex et au Fort-de-l'Ecluse. Les soldats savoyards, en se répandant dans la contrée, y commettaient des dégâts et des brigandages, dévastaient ou incendiaient les temples et ruinaient le pays. C'est alors qu'une rupture entre la France et la Savoie ayant eu lieu, Genève répondit aux hostilités de Charles-Emmanuel par une guerre ouverte. Le 7 avril 1589, Gex tombait entre les mains de la petite armée genevoise dont le commandant, ensuite de transactions spéciales, remit la place à un corps d'armée bernois. En réalité, c'était le roi de France qui, par une ruse diplomatique, prenait déjà possession du pays, bien que cette possession ne dût devenir effective que nombre d'années plus tard. Cette même année 1589, et par suite des péripéties de la guerre, le duc de Savoie pénétrait dans le bailliage de Gex dont les pasteurs devaient s'enfuir à la hâte et se réfugier à Genève. Ils y furent retenus pendant plusieurs mois, temps durant lequel le culte protestant fut totalement interrompu dans les campagnes. Le pays de Gex semblait perdu. Cependant les Genevois s'en emparèrent de nouveau et, malgré les attaques réitérées des Savoyards, il demeura entre leurs mains jusqu'au jour où, pour mettre un terme aux différends qui subsistaient entre lui et le duc de Savoie, Henri IV proposa l'échange de la Bresse et du bailliage de Gex, contre le marquisat de Saluces. Les Genevois étaient ainsi dépossédés d'un territoire qu'ils avaient conquis et où ils avaient rétabli le culte protestant. Les intrigues du nonce et du clergé romain contre Genève,

jointes aux vues ambitieuses du roi de France, l'emportaient sur le droit et la justice. Toutefois, le traité de Lyon du 27 janvier 1601, en assurant au roi de France la possession du bailliage, affirmait qu'au double point de vue civil et religieux, « les habitants et sujets des lieux mentionnés en iceluy, jouiroient pleinement et paisiblement de tous leurs droits, privilèges et immunités. » Cette clause formelle, au bénéfice de laquelle étaient les Genevois, ne devait pas empêcher le duc de Savoie de tenter l'impossible pour s'emparer de Genève. *L'escalade* de 1602 fut un coup monté par ce prince. François de Sales l'y avait poussé : « Quant aux procédés qui regardent particulièrement la destruction de Genève, lui écrivait-il, Votre Altesse a en main plus d'expédiens que je ne saurais penser, et ce n'est ni de mon gibier ni de mon humeur. » En même temps, il écrivait au pape : « Tout bon catholique, et plus que tous les autres le pape et les princes catholiques, doivent faire de leur mieux pour détruire ou convertir cette Babylone. » Au reste, la déloyauté de Charles-Emmanuel était devenue proverbiale, même dans un temps où l'on avait peu de souci de la foi jurée. Il semble que François de Sales aurait dû s'appliquer à faire naître chez ce prince de légitimes scrupules.

* * *

En prenant possession du Pays de Gex et en le plaçant sous le régime de l'Edit de Nantes, Henri IV garantissait bien aux protestants le libre exercice de leur culte, mais, en réalité, il réintroduisait le catholicisme dans cette province. Bientôt après, en effet, on y célébrait la messe, grâce surtout aux efforts de *l'apôtre du Chablais* qui se montre ici aussi actif qu'il l'était sur la rive savoissienne du Léman. Peu à peu des violences sont exercées sur des protestants, des paroisses sont dépouillées de leurs temples. Les Bernois, les cantons évangéliques font entendre des protestations qui ne sont

point écoutées. En 1603, François de Sales entreprend une mission en règle dans le pays. Il se heurte d'abord à une forte opposition, mais il amène avec lui des prêtres et des moines ; il fait prêcher au sein des campagnes et travaille avec ardeur à recouvrer les *biens ecclésiastiques* incamérés autrefois par les Bernois pour subventionner le culte protestant et les écoles. Après la mort d'Henri IV, les circonstances le favorisant, il se hâte de priver les réformés de leurs temples et de leurs biens qui tombent naturellement entre les mains des catholiques. En 1612 ou 1613, François pouvait se flatter d'avoir atteint son but dans ce qu'il considérait comme l'essentiel, savoir le rétablissement des cures catholiques et l'acquisition des grandes propriétés pour l'église.

A partir de 1661, le clergé romain se mettait en guerre ouverte avec les réformés dont les temples étaient murés ou démolis et qui devenaient eux-mêmes les victimes de toute sorte de persécutions. L'intervention des cantons protestants auprès de Louis XIV demeurait sans résultats et, après la révocation de l'Edit de Nantes, en 1685, le culte réformé était interdit dans tout le bailliage. L'émigration en terre genevoise des deux tiers des protestants devait être pour le pays de Gex une cause de ruine, malgré la population catholique étrangère que les prêtres y introduiraient. Dans le courant du XVIII^e siècle, disparaissent les dernières traces de l'existence de protestants dans ces contrées.

V

CONCLUSION

En 1559, le traité de Cateau-Cambresis rendait à Emmanuel-Philibert ses Etats. Pas tous cependant, puisqu'il y manquait les provinces conquises en 1536 par les Bernois. Mais ce qui lui était rendu semble avoir encouragé ce prince à compter sur le recouvrement du reste. C'est en effet à partir de ce moment qu'il entame des pourparlers dans ce sens.

Les insuccès du début ne le découragent pas. Il parvient même à intéresser à sa cause une partie des Confédérés. On se demande ce qui pouvait engager ces derniers à faire ainsi cause commune avec un prince qu'ils devaient considérer comme leur ennemi à tous ? Il semble qu'on ne puisse se livrer ici qu'à des hypothèses plus ou moins fondées. Peut-être les cantons médiateurs estiment-ils que Berne avait, en 1536, outrepassé ses droits, et, en étendant ses conquêtes, oublié telle ou telle des clauses du Traité de St-Julien de 1530. Peut-être plusieurs des Confédérés éprouvaient-ils quelque jalousie à l'endroit de Berne dont le territoire s'était si fort étendu, en faisant de ce canton le plus puissant de tous. Peut-être encore, les cantons catholiques étaient-ils conduits par des motifs confessionnels à désirer l'amoindrissement de l'influence bernoise au sein de la Confédération. En effet, après la rétrocession du Chablais et du Pays de Gex, nous ne voyons pas l'ensemble des Confédérés protester contre la violation des articles du Traité de 1564 qui garantissaient le maintien de la foi réformée dans ces contrées. Seuls, les Bernois élevaient la voix, quoique inutilement.

Quels que soient les motifs qui aient poussé les cantons médiateurs à faciliter les rétrocessions, il est certain que si Berne les avaient écoutés, il ne lui serait pas resté grand'chose de ses conquêtes de 1536. De là ses résistances, sa ferme résolution de conserver le plus possible des territoires annexés. De là aussi ses efforts pour sauvegarder la foi religieuse des pays rétrocédés. Il était sans doute dans son intérêt d'agir ainsi, de faire ensorte que le lien entre ces pays et Berne ne fût pas absolument rompu. Un jour peut-être, grâce à des événements toujours possibles, les contrées forcément abandonnées pourraient faire retour à leurs anciens possesseurs. Cet espoir, — s'il était caressé par Berne, — devait être déçu. Les Traités se sont de tout temps montrés fragiles. A cette époque, et avec les ducs de Savoie, ils l'étaient doublement

S'il avait importé aux Bernois d'introduire la réforme dans les pays conquis, afin de se les attacher fortement, il importait également aux ducs de Savoie et au roi de France, — princes catholiques, — d'enchaîner les provinces rétrocedées par des liens de même nature. Les moyens employés seraient essentiellement différents, mais le résultat serait le même.

* * *

A tous les points de vue, on peut penser que l'abandon du Chablais et du Pays de Gex par les Bernois a été fécond en conséquences malheureuses pour ces contrées. Au point de vue religieux tout d'abord, il est naturel que nous en jugions ainsi. A partir de cette époque, et dans ces pays, la notion de liberté religieuse s'obscurcit de plus en plus, se perd graduellement. Sans doute, on doit reconnaître que cette notion était généralement, et pour tout le monde, fort peu claire. Dans la mesure où il le pouvait, le Traité de 1564 l'affirmait cependant. Or, peu après cette date, la liberté, quoique garantie, disparaissait totalement. Désormais, l'intolérance la plus absolue pèsera de tout son poids sur le Chablais aussi bien que sur le reste de la Savoie. Les souvenirs de cette intolérance ne sont point encore effacés de toutes les mémoires et il faudra arriver jusqu'en 1848 avant de pouvoir saluer, dans le chevaleresque roi Charles-Albert, le promoteur d'une ère nouvelle.

Dans le pays de Gex, la cause de la liberté religieuse a misérablement sombré sous le régime inauguré par l'Edit de Nantes, et ce n'est que depuis le dernier tiers du XVIII^e siècle, que le protestantisme a pris pied de nouveau dans cet ancien bailliage bernois.

A d'autres points de vue, intellectuel, commercial, industriel, la rétrocession n'a point été favorable aux pays restitués. Dans le Chablais, en particulier, il y a moins de cinquante ans, il était facile de constater combien le niveau de

l'instruction publique était bas. Là également, le commerce, l'industrie n'ont pris quelque essor que depuis la guerre d'Italie et l'annexion de la Savoie à la France en 1860. Mais que de progrès n'y aurait-il pas encore à faire sous tous les rapports, et cela dans le Pays de Gex aussi bien qu'en Savoie !

* * *

Par suite de la rétrocession, Genève, avec son territoire restreint et ouvert de deux côtés, ne pouvait manquer d'être constamment exposée aux plus grands dangers. Les événements ultérieurs l'ont suffisamment prouvé. Les clauses du Traité de 1564 ne devaient pas mettre cette vaillante petite cité à l'abri des intrigues et des coups de main de son plus constant ennemi. A tous les points de vue, elle devait souffrir de la rétrocession, et c'est sans doute là un des motifs qui déterminèrent le congrès de Vienne, en 1815, à arrondir quelque peu le territoire de cette République en lui adjoignant de maigres portions du Chablais, du Genevois et du Pays de Gex et en délimitant une zone franche que la France a respectée.

En 1536, nous l'avons vu, les seigneurs de Berne s'étaient montrés bien décidés à « maintenir par l'épée » ce qu'ils avaient « gagné par les armes ». Vingt-huit ans plus tard, ils laissaient dans le fourreau cette épée devenue impuissante ; ils renonçaient à conserver l'ensemble de ce qu'ils avaient gagné autrefois. L'esprit des pères n'animait plus les fils divisés d'opinion. Ainsi, Berne avait été près de trente ans avant de pouvoir se faire assurer sa conquête — ou plutôt une partie de sa conquête — par un Traité. Longtemps encore, elle aura à lutter pour conserver le seul Pays de Vaud, jusqu'au jour où ce pays lui-même lui échappera pour devenir un canton indépendant de la libre Helvétie !

J. CART.

